



Systeme de suivi - accompagnement des reseau gravitaires ruraux en Délégation de Gestion aux Comité d'usagers des 6 Communes de l'OPCI de la Plaine de l'Andromba



Girelpa: Projet subventionné par l'UE, la coopération belge, Fondation Ensemble et PROTOS

OPCI de 6 Communes Rurales, Régions Analamanga et Itasy

un des objectifs OPCI/APA est la gestion sectorielle eau potable; 210 Km²; 51 500 hab.

Situation de départ (2007): 36% pop avec une vingtaine de réseaux déjà existants , dont 50% non fonctionnelle ou très défectueux, ce qui donne 17% de service réel

- La totalité des réseaux ruraux existants étaient à gestion communautaire traditionnelle (Assemblée usagers - Comité) autonome et détachée des Communes (pas de régulation sectorielle locale)

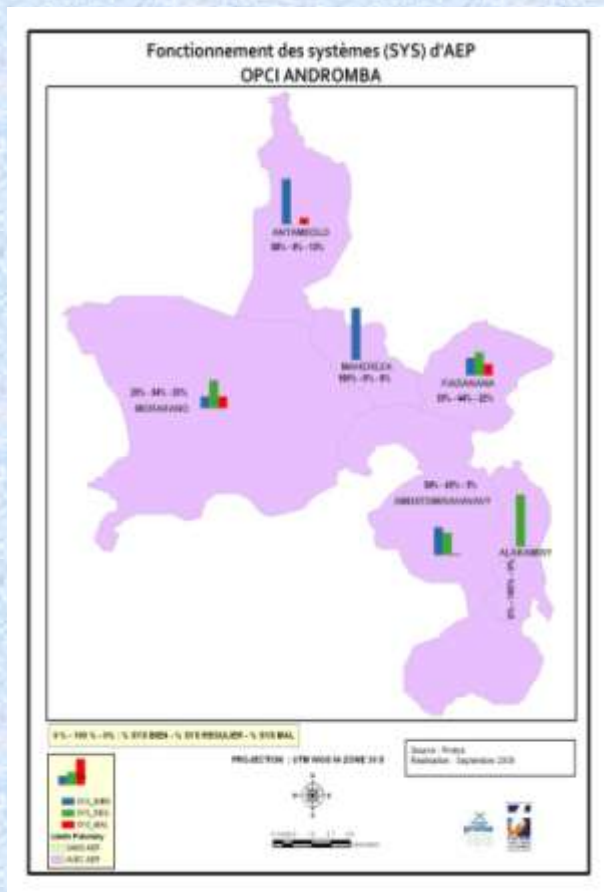
Situation actuelle (2011):

- 27 réseaux **construits/ réhabilités** dans le cadre du Girelpa, 15 000 hab

- 15 réseaux **anciens** avec fonctionnement souvent défectueux 5000 hab.

- 1 réseau semi-urbain, en phase de construction ; 9 000 hab.

- Régulation réseaux rurales gravitaires unique dans l'OPCI (DFI)



Le Suivi post investissement dans le cadre de l'Appui à la M d'OL

- 1) Comme l'ensemble de méthodes, procédures et outils administratifs qui permettent aux acteurs locaux de réaliser des ouvrages de façon adéquate, jouer leur rôle et gérer leurs relations.
- 2) Comme une stratégie pour structurer les acteurs locaux dans une démarche de développement local et de renforcement des acteurs locaux pour la pérennisation du service d'EPA

Exploitation et pérennisation: *le défi principal est de donner durabilité au service et définir responsabilités. Situation de départ*

- Maîtrise limitée de leur rôle dans le post-investissement de la part des Md'O .
- *Moyens financiers et RH inadéquats chez les collectivités pour faire face aux nécessités du secteur*
- Société civile faiblement structurée + faible compétence et autorité des KR
- *Lenteur de l' État à réellement déléguer pouvoirs et moyens et se structurer dans les services techniques déconcentrés*
- Synergie et complémentarité insuffisante d'acteurs dans les différents niveaux (national vs. local; collectivité vs. communauté)
- *Inexistence/méconnaissance de modèles concrets, réussis et pérennes pour la zone rural*

Les problèmes et spécificités *recourant des réseaux ruraux de l'Andromba*

- Systèmes de petite taille: de 500 à 1500 habitants et dispersés sur le territoire; pannes techniques dues à une négligence de gestion plus que à des réels problèmes techniques (robinets/coupure de tuyaux/ sources non entretenues, non utilisation de purges et vidanges; le problème de débit insuffisant existe dans certains cas, mais n'est pas causé par la mauvaise gestion → conservation de la ressource eau)
- *La gestion isolée des infrastructures EP en milieu rural est dans la majorité des cas incapable à garantir la viabilité des réseaux et le système de délégation simple n'a pas pu aboutir à forger un esprit coopératif pour que le KR et commune puissent tirer des avantages mutuels.*
- Les KR et FMTR ne reconnaissent pas assez les RI et Statut et les contrats de délégation comme outils de mise en œuvre et respect des accords de gestion avec le Md'O; faibles légitimité des KR face aux usagers et du Md'O face aux KR (investissement externe et des usagers).
- *Manque d'offre de formation pour les recyclages des comités*
- Manque d'audit financier externe
- *Manque d'accès à d'expertise professionnel pour les problèmes majeurs*
- Basse capacité/volonté de cotisation: méfiance dans les gestionnaires et/ou sources alternatives d'approvisionnement, etc.

*Utiliser et pérenniser les ouvrages de façon optimale en
contexte rural → de l'isolement à la coresponsabilité
entre le Md'O et les KR délégués*

- Définition des rôles des acteurs locaux dans la gestion, l'entretien, la mobilisation des usagers pour un usage adéquat, le control... (selon le cadre de loi, mais aussi en tenant compte des relations historiques, des compétences et possibilités du contexte actuelles) (régulation, DFI: Dina Fototra lombonona)
- Dispositif de suivi, accompagnement et contrôle de l'exploitant. (aspects techniques/financiers/administratifs-organisationnels)
- Analyses périodiques du fonctionnement (de l'ouvrage, du service d'EPA, des dispositifs d'exploitation) et (planification d'investissement et mesures de correction)

TMMR (Teknisianina Matianina Momba ny Rano/technicien professionnel de l'Eau)

- TMMR embauché par l'OPCI: donne du suivi-conseil (technique, gestion et administration) + formations + control des apports/cotisations/comptabilité aux réseaux d'eau potable des 6 communes de manière routinière et à la demande.
- *Une phase de formation intensive de trois mois pour le technicien a été assurée par Girelpa, dans le but de le professionnaliser. Par la suite, Girelpa a accompagné le technicien systématiquement, à cadence hebdomadaire (2010-2011)*
- Le budget de fonctionnement est de 2 900 000 Ar; il est financé théoriquement par un apport des communes (300.000 Ar/an fixe + un montant lié au nombre de réseaux total: 3000000 Ar), un apport des KR (250 Ariary/usager cotisant, total de 7000 cotisants potentiels = 1750 000 Ar); le cout du suivi est 500 Ar/usagers cotisant/an; un apport du projet à permis l'équipement au démarrage.
 - financement Communes 2009: 2 750 000 Ar (91% des prévisions); 2010: 1500 000 Ar (50%); 2011: 2000000(66%)
 - financement KR, 2010: 1 000000 (57%); 2011: 700 000 (41% année incomplète)

Acteurs et rôles

- ✓ Communes: Maîtres d'ouvrages (programmation, planification, définition des ouvrages, exécution, réception, exploitation); propriétaire de l'ouvrage, reconnaît formellement les gestionnaires qui respectent le DFI par un contrat de délégation; suivi et control contraignants de la gestion des Comités.
- ✓ OPCI: *Harmonisation de la régulation (DFI); planification stratégique et opérative TMMR; Mutualisation finances;*
- ✓ Assemblée-Comité: gestionnaire délégué; travaux d'exploitation et entretien simple avec un TL
- ✓ Conseil d'Eau: *assurer le suivi du travail du TMMR et de l'utilisation des fonds communs; planification stratégique et opérative TMMR, courroie de transmission d'information. (Dans le Conseil siègent 6 présidents de KR: un président de KR élu en assemblée des KR par Commune)*
- ✓ TMMR: suivi périodique technique, administratif et financier + appui-conseil + formation et recyclages aux gestionnaires; transmission de l'information aux Md'O avec recommandations
- ✓ Ministère de l'Eau: *archivage de l'information sectorielle; appui dans la gestion de conflits; approbation des démarches de régulation*

Modalité opérationnelle TMMR

- ✓ Planification des sorties périodiques de visite aux réseaux en concertation avec le Conseil d'eau: Fiche de suivi de gestion des réseaux (fonctionnement technique, administratif et financier) qui alimente la base de données des cartes thématiques (ex: couverture, fonctionnement, solde en caisse; paiement tarif. Système en cours de validation)
- ✓ *PV de visites aux réseaux en deux copies pour les usagers et les Communes*
- ✓ Rapportage synthétique aux Communes et à l'OPCI, chaque 3 mois
- ✓ *Approbaton des demandes des retraits pour investissement du compte d'épargne des réseaux (droit de non objection des Communes)*
- ✓ Formation et échange d'expérience entre gestionnaires (niveau technique et niveau administratif-financier)

Succès et limites (fonctionnement du système de suivi 20 mois)

Succès → à vérifier sur une plus longue période	Limites
Position renforcée des KR, qui sont réellement <i>engagés</i> , face aux usagers (budget, rapport, contrat de délégation, comptes vérifiés...)	La mise en place d'un suivi par l'OPCI, peut effacer un peu le rôle des Communes dans la gestion des adduction d'eau potable. Le succès de la mise en place d'un suivi professionnalisé au niveau OPCI repose sur la capacité du TMMR à démontrer sa légitimité vis-à-vis des KR ainsi que des Communes.
Maintien du recouvrement des cotisations (notamment pour les systèmes en bon fonctionnement)	Le TMMR est en position délicate, doit démontrer sa valeur ajoutée pour les Comités, sans se substituer à leur travail, pendant qu'il fait partie du système de régulation (control financier; avis pour les retraits, ...)
Suivi périodique permet d'avoir des interventions curatives à temps	L'implication des services étatique reste faible et informelle

Succès → à vérifier sur une plus longue période	Limites et Defis
<p>Maintien de la qualité des systèmes et service</p>	<p>les Communes et le bureau de l’OPCI ont peu de capacité sur le contrôle effectif de la qualité des activités menés par le TMMR. Il y a donc un risque de concentrer un savoir faire et pouvoir important sur technicien intercommunal.</p>
<p>Gestion contrôlée et transparente de l’épargne</p>	<p>La typologie des réseaux à distribution par BF, dans cette zone, ne permette pas l’application de mesures contraignantes à une mauvaise gestion à cause de l’existence de sources alternatives facile accès.</p>
<p>Compétence technique locale renforcée (TMMR)</p>	<p>L’adhésion à l’idée du suivi institutionnalisé dépende encore essentiellement de la volonté des personnes impliquées (Md’O et KR); incapacité de assumer les responsabilités aux différents niveau sectoriel (cadre légal non respecté et non imposable)</p>
<p>Sensibilisation et engagement des Mairies au post- investissement (certaines)</p>	<p>La réelle appropriation par les acteurs locaux doit être confirmée après le retrait du projet: la participation financière des Md’O et des usagers reste aujourd’hui insuffisante pour assurer la continuation du service → si le suivi s’avère une garantie pour la durabilité du secteur, les bailleurs de fond ne devraient pas accepter aussi la provision nécessaire pour le suivi des réseaux réalisés?</p>

Succès → à vérifier sur une plus longue période

Limites

Le suivi devrait se boucler par la planification des investissements nécessaires au secteur, alors que les Collectivités territoriales n'ont pas assez de ressources Financière et les KR arrivent à peine à épargner le entre 0.6 et 1% de l'investissement financier des réseaux (56000 ar/ usager potentiel; tarif de 3000 ar/adulte cotisant/an; épargne entre 1/3 et ½ des recettes), cela décourage les acteurs.